



Membres en exercice	15
Membres présents	13
Pouvoirs	2
Votants	13 + 2 pouvoirs

Le 7 juillet 2020, à 19 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON (arrive au point n°2), Richard SANSONE.

Excusés : Annie DUJARDIN, Jean-Luc LAMY.

Secrétaire de séance : Maryse FALLOURD.

Annie DUJARDIN a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Jean-Luc LAMY a donné pouvoir à Jean-Luc GILLIER.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 23 juin 2020, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption concernant la maison située 68 route de Puy Chabot et concernant le terrain à bâtir situé 3 rue de la Rivière ;
- **DECIDE** d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ; **DIT** que la délibération correspondante fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ; le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de l'Orbrie ;
- **ELIT** les délégués pour siéger au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Fontenay-Vendée en vue de l'élection des délégués au comité syndical du SYDEV :

Délégué titulaire : Jean-Luc LAMY

Délégué suppléant : Claude GRATEAU
- **APPROUVE** les travaux d'éclairage de l'abribus de l'école publique qui se chiffrent à 2 343 € HT ; la subvention du SYDEV est de 30% de ce montant, d'où une participation communale de 1 640 €
- **MAINTIENT** les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 : élèves réguliers 3,15 € élèves occasionnels 3,70 €- repas du personnel 6,00 € ;
- **DECIDE** de modifier les horaires de fonctionnement de la garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2020, en portant l'heure de fermeture à 19h00 ; ce nouvel horaire sera testé au cours du premier trimestre scolaire et pourra être reconduit selon l'adhésion des familles ;

FIXE les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2020-2021 :

Le matin :	1.60 € par enfant
Le soir :	2.60 € par enfant avec un départ jusqu'à 18h30 3.00 € par enfant avec un départ après 18h30 le goûter est fourni
Coût de la garderie périscolaire plafonné à 15 € par enfant par semaine	
<i>Forfait minimum de 15 € par année scolaire et par famille utilisatrice, correspondant au seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales</i>	

- **ACCEPTÉ** de reconduire la mise à disposition de la salle polyvalente à la société WW Opérations France du 01/09/2020 au 31/08/2021 ; le tarif est maintenu à 45 € pour une séance hebdomadaire, 85 € pour deux séances hebdomadaires sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre puis du 1^{er} mai au 31 août, et à 90 € pour deux séances hebdomadaires sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril (chauffage) ;
- **DECIDE DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité projetés route de Pissotte et route de Saint-Michel à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention sur la base d'un taux de rémunération de 5,50% du montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux ;
- **APPROUVE** le programme de voirie communale 2020 qui porte sur le chemin du Baudry, le chemin de la Jolette et le chemin de la Noue ; **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise RINEAU TP pour un coût de 6 984,00 € HT / 8 380,80 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales

L'élection des sénateurs se déroulera le 27 septembre 2020.

A cet effet, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

L'élection portera sur 3 délégués et 3 suppléants.

Rencontre partenariale avec le Conseil départemental

Elle portera sur le projet de logements adaptés pour favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Prévision d'effectifs scolaires pour la rentrée 2020

38 élèves sont attendus à l'école de L'Orbrie et 46 à celle de Pissotte, soit un effectif total de 84 élèves au sein du RPI. De plus, 7 rentrées en cours d'année sont prévues dans la classe des TPS.

La répartition des classes est maintenue.

Du fait du départ à la retraite de Madame Bobineau, le recrutement d'un contractuel sera nécessaire pour assurer le service des repas et la surveillance de la cour après le repas.

Référent de l'association de chant « Graduale Chœur » : Claude GRATEAU se propose.

A L'Orbrie, le 16 juillet 2020

Le Maire

Noëlla LUCAS

